

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INTRANSIGEANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

TRIDONNERIES !

Tunis, le 12 Juillet 1900

PLÉBISCITONS

Depuis un mois, M. Millet s'épuise en efforts d'une efficacité douteuse pour faire croire à son chef M. Delcassé qu'il vit en parfaite intelligence avec la Colonie française et.... se maintenir à son poste.

C'est d'abord la Chambre Mixte du Centre qu'il fait donner, en distribuant de ci, de là, des pieds d'oliviers ; ensuite, c'est celle du Sud, puis quelques délégués du 3^e Collège électoral et enfin ces obscurs demi-fonctionnaires révocables à souhait, qu'on appelle des vice-présidents de municipalité, commission municipale ou commission de voirie, autant demander aussi l'approbation des Contrôleurs civils et en descendant d'échelon en échelon celle des cantonniers et des gardeschourme.

C'est de la plaisanterie ou plutôt de la fumisterie pure.

M. Millet sait parfaitement que les quatre cinquièmes des français ne le portent pas dans leur cœur, non parce qu'il a un physique plus ou moins agréable, une barbe plus ou moins hirsute, mais parce qu'il a adopté un système d'administration qui devait amener la situation pénible et assez humiliante pour lui dans laquelle il se trouve aujourd'hui.

Il ne peut cependant pas dire qu'il n'a pas été prévenu.

Depuis cinq ans au moins nous ne faisons que cela dans ce journal d'avant-garde.

Très exactement renseignés sur ses intentions, nous n'avons cessé de lui crier « casse-cou ! »

Qu'a-t-il fait de nos avertissements ? A-t-il tenu compte de nos conseils absolument désintéressés ?

Non, il a préféré prêter une oreille complaisante à de vifs flagorneurs qui n'avaient qu'un but, en le poussant dans la voie malencontreuse dans laquelle il s'était engagé, celui de s'emparer des poches en flattant les

idées biscornues du maître, sans s'inquiéter de ce qu'il pourrait advenir pour lui et... nous faire jeter en prison, espérant par ce moyen radical nous faire taire et approuver ses actes.

Il s'est trompé.

Nous sommes de la trempe de ceux que l'adversité n'abat pas. Nous avons du reste pour nous soutenir des exemples de famille précieux, quant à la Colonie elle a fini par s'apercevoir qu'elle était leurrée par de belles phrases et des promesses jamais tenues, aussi a-t-elle laissé déborder son mécontentement malgré les relations courtoises que nombre entretiennent avec le résident général.

M. Millet veut feindre de ne pas croire à ce mécontentement général qui règne contre lui dans toute la Colonie.

Il n'a qu'un moyen bien simple pour s'en rendre compte, c'est de provoquer un plébiscite en excluant naturellement les fonctionnaires qui ne pourraient pas voter avec toute l'indépendance voulue, car ceux qui déposeraient un bulletin contre le maintien de M. Millet en Tunisie seraient certains de ne pas rester vingt-quatre heures en place si le résident venait à apprendre qu'un fonctionnaire s'était permis de désapprouver sa gestion.

Qu'il organise donc ce plébiscite et s'il est en sa faveur nous faisons le serment de nous incliner devant la volonté populaire et de laisser dans l'avenir sa personnalité hors de nos polémiques.....

Em. LACROIX.

On fait dire, bien souvent, aux mots ce que l'on veut.

La Dépêche tourne et retourne nos phrases pour leur attribuer un sens qu'elles n'ont généralement pas.

Ainsi, parce que nous avons dit, un jour, dans un entre-filet, que le cautionnement du Petit Tunisien dont on menaçait les chefs de l'opposition serait là pour garantir les citoyens diffamés contre les attaques de ce journal, elle en prend texte pour déclarer que c'est le plus bel hommage rendu par nous à la légitimité du rétablissement du cautionnement.

Ah ! certes, non, nous n'approuvons pas ce que nous condamnions hier et ce que nous combattons toujours, l'étranglement de la presse, c'est la plus grosse atteinte portée aux libertés que nous avons données la République et dont aucun républicain ne peut

ni ne devrait s'enorgueillir pas même les gens de la Dépêche.

Mais une chose mauvaise, exécrable existe, nous serions de parfaits crédules de déconseiller à nos amis de ne pas s'en servir s'ils sont entraînés sur la claie et diffamés par des folliculaires et ils seraient de réels imbéciles tout en réprouvant comme nous l'entorse donnée à la pensée de ne pas en user puisque le cautionnement existe malgré-nous.

Tridonneries !

L'autre jour, le « semainier » — lisez « l'ami » Tridon — de la Dépêche tombait à plume que veux-tu sur un ancien greffier de Nabeul qui fut mêlé activement à un procès déjà ancien du contrôleur civil Säär contre M. de Carnières.

C'était assez audacieux de la part de ce journaliste contre un.... absent qui n'étant pas à même de connaître les termes de l'article le visant n'y répondrait pas.

Ce greffier avait prêté serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, dans l'instance en cours aussi le résultat de cette franchise ne se fit pas longtemps attendre : le lendemain ou le surlendemain du procès M. Massicault révoquait purement et simplement le greffier Jacquemin de ses fonctions et le receveur des postes, un sieur Lacroix qui, comme Jacquemin avait eu la naïveté de dire la vérité était envoyé en disgrâce de Nabeul à Tabarka.

Dix ans au moins ont passé depuis ces événements oubliés de tous sauf, peut-être, de M. de Carnières qui doit en conserver un souvenir cuisant car il dut payer quelques billets de mille au contrôleur Säär et même au fisc une amende supérieure à celle prévue et édictée par l'article du code visé par l'assignation Säär contre lui.

Comment Tridon qui n'était pas encore en Tunisie lors de ce procès ni aucun de ses collaborateurs actuels en a-t-il eu connaissance ? Voilà ce que nous ne savons pas, mais comme nous le disons plus haut, il compara l'affaire Tisseau à celle de Jacquemin, ce qui était un peu osé de sa part, Jacquemin n'ayant soustrait aucune pièce ni aucun document et fit un rapprochement peu flatteur pour Jacquemin entre les deux cas en daubant d'autant plus fort sur l'ancien greffier que celui-ci avait disparu depuis longtemps de la circulation tunisienne ou du moins il le croyait ainsi.

Mais voilà que Jacquemin que l'on croyait aux antipodes, peut-être même mort et enterré, se trouve à... Tabarka où il cultive placidement un bout de terrain.

Ayant eu connaissance de l'article qui venait lui rappeler

un passé douloureux, qui l'arrangeait de la belle façon, il a pris sa meilleure plume pour répondre en termes aussi énergiques qu'indignés à son insulteur.

La missive ne fut probablement pas du goût du rédacteur de la semaine tunisienne qui a annoncé son refus de l'insérer dans cet entre-filet que nous qualifierions simplement de chef-d'œuvre...

Dans notre dernière Semaine Tunisienne, nous avons été amené, en remontant dans l'histoire du passé, à rappeler l'affaire de M. Jacquemin ancien greffier à Nabeul ; nous avons même reproduit un passage de Tunis-Journal qui appréciait son rôle dans le procès Säär.

A ce sujet, M. Jacquemin nous écrit de Tabarka une très longue lettre conçue dans un style des plus violents, et en réclame l'insertion.

Nous répondrons à M. Jacquemin que nous le croyons disparu depuis longtemps de Tunisie ; si nous avions pu supposer qu'il y résidait encore, comme nous n'avions aucunement le désir de lui être désagréable, nous eussions tourné autrement notre article.

En l'état actuel de la question, nous déclarons à M. Jacquemin que nous ne pouvons insérer sa lettre parce que, indépendamment d'expressions injurieuses à notre égard, elle met en cause des tiers d'une façon blessante ; ce sont là autant de motifs qui, aux termes de la loi, nous dispensent d'accueillir sa réclamation ; qu'il rédige sa lettre dans d'autres termes et nous lui donnerons satisfaction, comme nous sommes prêts à le faire envers toute personne à qui, sans le vouloir, nous aurions porté préjudice.

Après ce morceau d'épistolaire, il n'y a plus, il nous semble, qu'à tirer l'échelle.

Parce qu'on suppose un individu au diable, incapable par conséquent de parer vos coups de plume, on se croit impunément le droit de l'injurier, de le diffamer, de le calomnier ?

C'est très chevaleresque cela, M. Tridon !

Jacquemin s'est rebiffé, on n'a pas inséré sa lettre, aussi est-il disposé à porter l'affaire devant les tribunaux qui apprécieront la conduite de ces rédacteurs qui, pour les besoins de la cause, vont exhumer des affaires tombées depuis longtemps dans l'oubli et qu'un long silence de dix années permettait à Jacquemin d'espérer pour son repos et sa tranquillité qu'il n'en serait plus question.....

La parole est aux tribunaux.

DÉCONVENUE ?

Quoiqu'en pense certain journal nous n'avons éprouvé aucune déconvenue parce que la Commission parlementaire envoyée en Algérie pour enquêter n'a pas voulu, en traversant la Tunisie, entendre les doléances de trente mille français réduits à la plus noire des misères et s'en est allée sabler le champagne au palais de la Marsa, en compagnie de.... M. Millet.

D'un bout à l'autre de l'Algérie on se plaint, du reste, de cette commission à la vapeur que l'on qualifie de fumisterie enquêtrice.

Il y a beau temps que nous connaissons M. Pourquery de Boisserrin puisque nous avons fait une partie de nos études ensemble à Avignon pour savoir quel fondement on pouvait faire sur lui, et nous savions aussi que le député de Vaucluse, est le plus grand fumiste que la terre ait portée.

Quant à M. Meyer, député de la 2^e circonscription de Vienne, Isère, c'est l'ancien juge d'instruction près le tribunal civil de la Seine, par conséquent presque un fonctionnaire, élu député en 1898 seulement qui n'a pas encore eu le temps de se dévouer du harnais du fonctionnarisme.

Il n'y avait donc nullement à espérer faire entendre nos doléances avec de pareils membres, aussi ne nous sommes nous pas dérangés pas même pour aller nous rappeler au souvenir de Pourquery dont l'autorité ne dépasse pas les remparts d'Avignon.

Echos & Nouvelles

La Chambre des députés est entrée en vacances mardi, 10 juillet, jusqu'à la Toussaint.

Nous verrons si M. Delcassé tiendra bientôt la promesse qu'il a faite à M. Berthelot ou si c'est bien la fin d'un rêve comme le dit M. Millet.

La Dépêche, toujours aimable, pour la Petite Tunisie, a annoncé que deux lignes ajoutées à une de nos informations, découpée dans la Libre Parole pourraient nous coûter cher.

Nous ferons remarquer à notre excellent confrère que les termes de notre information diffèrent beaucoup de ceux de la Libre Parole.

Nous ne savions pas de qui il s'agissait et nous n'avions par conséquent pas de motif désagréable à l'agent d'affaires dont parlait la Libre Parole.

Si nous avons ajouté qu'il s'agissait, paraît-il, de M^e Blanchet, c'était pour provoquer une protestation bien sentie de la part de M^e Blanchet avocat, que nous ne pouvions pas supposer être descendu au rang d'un simple agent d'affaires à Tanger.

Et nous avons tellement peu de raison d'être désagréable à notre ancien concitoyen que nous avons publié l'année dernière deux ou trois articles dans lesquels nous prenions chaleureusement la défense de ses intérêts dans un différend pendant devant notre tribunal.

M. Delcassé, vient d'adresser à M. le Président de la République, le rapport annuel sur la Tunisie, année 1899.

Ce rapport a dû inmanquablement être fabriqué à la Résidence générale.

On nous assure que des ouvriers sont occupés en ce moment à la résidence à emballer les meubles personnels de M. Millet.

Absinthe JUNOD

taire pour la Tunisie, 16, avenue de Carthage, Tunis.

Première Marque de Pontarlier
Se trouve dans tous les cafés et chez les négociants en gros. L. SOLET, agent général dépositaire

Est-ce le déménagement qui commence et le départ prochain sans esprit de retour de notre résident ?

On nous avait assuré que notre confrère Candas devait bénéficier d'une ordonnance de non-lieu.

Il n'en serait rien aujourd'hui si nous en croyons une information du quotidien qui verrait même avec un certain plaisir la Chambre des mises en accusation retirer à Candas le bénéfice de la liberté provisoire dont il jouit, cela perce entre les lignes.

On n'est pas plus confraternel à la *Dépêche* depuis qu'un ex-fonctionnaire qui n'a pas encore dépouillé la peau administrative la rédige en chef.

Mais malgré son secret désir de voir Candas aller villégiaturer à l'hôtel *Gauthier* la Chambre des mises en accusation pourrait parfaitement rendre une ordonnance de non-lieu en sa faveur.

Nous avons décidé depuis longtemps de ne pas pavoiser nos bureaux le 14 juillet tant que M. Millet serait résident général.

Comptant sur son déplacement avant ce 14 juillet nous avons fait ample provision de drapeaux que nous conservons pour le jour où le télégraphe nous apportera la bonne nouvelle de son départ.

Il nous est parfaitement indifférent que M. Millet s'en aille remplacer M. Gérard ou M. Crozier ou même un ambassadeur quelconque, ce que nous désirons, c'est son élargissement de Tunis et la nomination d'un administrateur qui comprenne les besoins du pays et répare autant que possible les fautes commises ces cinq années passées.

M. Lepphaille, commissaire de police, attaché à la direction de la sûreté, est mort subitement samedi dans la matinée.

A ses obsèques M. Léal a prononcé quelques paroles d'adieu qui ont vivement ému toute l'assistance.

Nous prions sa famille d'agréer l'assurance de nos condoléances attristées.

Par ces temps de grandes chaleurs, nous entendions dire, l'autre jour, dans un de nos grands cafés, par un de nos docteurs les plus justement renommés, que l'absinthe oxygénée *Cusenier* n'avait pas de rivale comme apéritif prise une demi-heure avant les repas.

Elle excite l'appétit et facilite aussi la digestion toujours pénible dans un pays chaud comme la Tunisie ; il recommandait de ne pas exagérer le morceau de glace pour ne pas annihiler l'effet produit par cet excellent breuvage.

Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les *Macédoine* et les *Diana* n'ont pas leurs rivales.

PETIT GUIGNOL TUNISIEN

A la recherche d'une « affection »

Regardez-la passer le long des trottoirs de l'Avenue de France ou des rues adjacentes.

Bien moulée dans une robe collante qui lui sied à merveille, le torçon finement posé sur un nez droit, l'œil toujours en éveil, l'oreille aux aguets et la jupe artistement relevée, tout juste ce qu'il faut pour montrer une jambe qui doit être faite au moule, mais... n'allons pas plus loin sur cette pente fragile et épineuse.

Ayant sans doute vu pousser toutes ses dents de sagesse sans en conserver une, la pauvre, semble aller par les chemins comme une âme en peine.

On dirait qu'elle cherche une affection par les chemins... sans y mettre la main dessus.

Qui est-elle ?

D'où vient-elle ?

Où va-t-elle ?

Autant de questions que se pose sur son passage le flaneur.

Il ne demande pas ce qu'elle veut, cela se lit sur son visage comme dans un livre.

Elle cherche une « affection » qui convolera en justes noces naturellement.

Mais pourquoi donc est-elle toujours seule ? n'a-t-elle plus de famille ? plus de parents ? plus personne ?

Triste exilée
Sur la terre étrangère.

.....comme dit Mignon.

Non, certes, non.

Son père et sa mère dont elle fait, paraît-il, le désespoir, jouissent d'une santé florissante; ils habitent la France, où ils l'appellent en vain.

Elle a ici de la famille, mais à la suite de discussions, la brouille est venue et les voilà séparés.

On devine les conséquences malheureuses de cette brouille.

Ne se rencontrera-t-il pas sous la culotte des cieux une âme compatissante et charitable pour sauver du naufrage irrémédiable cette épave échouée sur le rivage tunisien qui ne demande sans doute qu'à devenir bonne épouse, bonne mère...
..... à moins que ce ne soit bonne amante.....

GUIGNOL.

AUDAÇES FORTUNA JUVAT

« Eh bien ! non, il ne faut pas que cette interpellation de M. Berthelot soit enterrée dit M. Millet, il ne saurait nous convenir qu'on laisse échapper l'occasion enfin trouvée d'éclairer le Parlement et la France sur la valeur du parti politique qui, depuis M. Massicault, — car ce sont les mêmes hommes avec les mêmes arguments — n'a cessé de contrecarrer le Protectorat dans son évolution normale.

« Cette interpellation qu'ils ont voulue, qu'ils ont provoquée, il faut qu'elle ait lieu, dit un ami de la Tunisie la reprendre à son compte afin de mettre M. Berthelot en demeure de parler.

« Cette interpellation, c'est notre lest à nous, qui nous force à raser la terre et à piétiner sur place. Jetons donc ce lest et alors, légers et tranquilles pour longtemps, nous pourrions nous élever enfin au-dessus de ces questions de personnes qui semblent vouloir tout tenir en suspens et tout primer dans ce pays ».

Pour du culot, il faut avouer que M. Millet et ses thuriféraires ont du culot !

UNE VISITE

A bord de la VILLE-DE-SFAX de la Cie Franco-Tunisienne

Invité par le Conseil d'Administration de la Cie Franco-Tunisienne de Navigation de vouloir bien assister au vin d'honneur qu'il offrait à bord du vapeur *Ville-de-Sfax*, le mercredi, 11 juillet à 3 heures du soir, à l'occasion de son premier voyage en Tunisie, nous avons voulu visiter ce paquebot dans la matinée, alors qu'aucun visiteur ne serait probablement encore là. Un seul nous avait devancé, M. Troll, l'aimable reporter de la *Dépêche*.

La *Ville-de-Sfax* est embossée au premier appointement, sa coupe est élégante et élancée, c'est un joli navire qui doit bien tenir la mer.

Nous sommes reçu à la coupée par l'administrateur délégué, M. F. Portelli, de la Maison Portelli frères, de Sfax, chef de la succursale de cette importante maison à Marseille et S. Calo jeune, l'un des représentants de la nouvelle compagnie à Tunis.

Le plus obligeamment du monde ces messieurs se mettent à notre disposition pour nous faire visiter l'intérieur du navire qui ressemble de beaucoup près à ceux de la *Cie de Navigation Mixte*.

Deux classes de passagers seulement : des premières et le pont.

La salle à manger est bien aménagée, spacieuse, jolie, bien aérée, il doit y faire bon donner un sérieux coup de fourchette. Les cabines sont d'un confortable achevé et rivalisent avec celles des grands paquebots des transatlantiques.

Quand la mer le permet, la table est mise sur le pont et les repas se prennent au grand air, à l'ombre de la vaste tente à l'arrière du navire : les machines sont d'un modèle perfectionné et la cuisine est pourvue d'un chef justement renommé qui cuisinait à ce moment de fort bonnes choses si nous en jugeons à la bonne odeur qui s'échappait de ses casseroles.

Le prix du voyage est des plus modiques : 45 francs de Marseille à Tunis, 80 francs aller et retour, c'est pour rien et à ce prix, personne ne peut se dispenser du plaisir d'aller prendre un bock dans un des cafés de la Cannebière et de retourner à ses affaires.

N'ayant pu se rendre à l'aimable invitation qui lui était adressée notre rédacteur en chef a fait parvenir à M. Portelli, la lettre suivante :

La Petite Tunisie Tunis, le 11 juillet 1900
13^e année 2 heures soir.

A. M. F. Portelli, administrateur délégué de la Cie Franco-Tunisienne de Navigation.

A bord de la *Ville-de-Sfax* dans le port de Tunis.

Monsieur l'Administrateur,

Je vous prie de m'excuser de ne pouvoir me rendre tout à l'heure au vin d'honneur que vous offrez à bord de la *Ville-de-Sfax* à l'occasion de son premier voyage en Tunisie.

Je serai quand même de cœur avec vous et je forme des vœux bien sincères pour la réussite et la prospérité de votre Compagnie.

Avec mes regrets, je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances de mes meilleurs sentiments.

Signé : Em. LAGROIX.

Au dernier moment nous apprenons avec plaisir que M. Roudel vice-président du Conseil d'Administration et M. Portelli administrateur viennent de recevoir la Cravate de Commandeur du Nichan, nous applaudissons à ces distinctions méritées.

Une caisse vide !...

Il paraît que cela ne va pas du tout au Syndicat des viticulteurs : la caisse est à sec ; le 11 juillet les employés n'étaient pas encore payés et l'anarchie règne dans les différents services.

Effectivement, bon nombre de viticulteurs refusent de payer la taxe de 1899 en donnant pour raison que des missions ridicules ont été faites à l'automne dernier, c'est-à-dire à contretemps, en France et en Algérie, pour aller étudier, soi-disant, les cépages américains au point de vue de leur affinité et de leur adaptation, en attendant la future reconstitution du vignoble tunisien. Tout de même, comme certains syndics sont prévoyants !...

Ces viticulteurs sont d'autant plus fondés à persister dans leur manière de voir que tout a été fait d'une façon irrégulière pour engager des dépenses prématurées et hors de propos, dans un pays indemne du phylloxera, sur un sujet que nous connaissons depuis fort longtemps ; les viticulteurs méridionaux ayant fait en ce qui concerne la reconstitution des vignobles par les plants américains des essais très coûteux mais très pratiques, qui ont donné des résultats concluants sur l'adaptation et la sélection des cépages. Que veut-on de plus ?...

Je dis que ces dépenses ont été faites irrégulièrement, car rien n'indiquait dans l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 8 septembre 1899 l'envoi d'une mission en France et en Algérie. Ensuite aucune somme n'était inscrite pour cela au budget du Syndicat, budget approuvé par M. le Résident Général. Or l'article 23 du décret du 3 mars 1892 est formel sur ce point. Voyons ce qu'il dit :

Art. 23. — « Aucune question non

inscrite à l'ordre du jour ne pourra faire l'objet d'une décision des Assemblées générales ». Voilà qui est clair !...

Mais il fallait partir coûte que coûte, l'avenir de la viticulture tunisienne exigeait ce sacrifice, c'est du moins ce qu'ils disaient. Et puis, y pensez-vous ? ils étaient chargés d'une mission, des délégués, et tout le monde veut plus ou moins jouer au « délégué ».

Mais la question suivante se posait : comment allaient-ils voyager les délégués, qui en vertu de l'article 23 précité partaient avec une situation très fautive ?

Ces puritains qui reprochent très amèrement aux hauts fonctionnaires de voyager en 1^{re} classe, s'emprescent de les imiter quand ils voyagent avec l'argent des contribuables.

Pourquoi, en effet, les délégués du Syndicat des viticulteurs n'ont-ils pas voyagé en 3^{me} classe ?

Rien, absolument rien, n'obligeait ces messieurs, car je sais d'avance qu'ils invoqueraient la nécessité de représenter dignement les viticulteurs tunisiens, pour essayer de justifier ce voyage dans la classe la plus élevée, c'est-à-dire avec le plus de dépenses possibles.

Et croyez-vous que les viticulteurs ne sont pas fondés à vous demander compte de tout cela ? Qu'allez-vous faire ? les poursuivre pour vous permettre de continuer vos visites déjà si mal faites et sur lesquelles je reviendrai très prochainement. Attendons !

Cela dit, la mission qui fut envoyée en France, arriva juste à temps pour constater la décoloration des feuilles de vigne et les pluies automnales (il ne fallait pas être grand clerc pour prévoir ces choses là). On visita néanmoins la collection de l'Ecole d'Agriculture de Montpellier, et quelques vignobles dont les propriétaires sont très connus par leurs études sur la matière ; nos délégués tunisiens se contentant d'enregistrer les renseignements donnés très gracieusement, mais dans l'impossibilité absolue d'être contrôlés et surtout réfutés. Alors, pourquoi dépenser de l'argent inutilement, puisque par correspondance on aurait pu avoir le même résultat. Mais pensez donc, ces Messieurs étaient chargés d'une mission, des délégués... et je le répète la Tunisie attendait avec impatience, les renseignements recueillis, la moisson abondante, des délégués du Syndicat.

La mission d'Algérie se contenta de visiter les quelques vignobles reconstitués de Philippeville, les délégués tunisiens confondant la rupestre avec le riparia et ce dernier avec le Jacques (il paraît que c'était très amusant) finirent par prendre le parti très honorable d'ailleurs de se taire, se bornant à inscrire sur un calepin les renseignements fournis par les propriétaires.

Mais voyons, des délégués aussi experts dans la matière auraient dû apporter des renseignements précieux, des idées nouvelles, des faits sensationnels pour justifier la dépense, car ne le perdons pas du vue, ils étaient délégués et ils ne l'étaient pas, l'article 23 est toujours là qui attend qu'on lui rende justice. Cet article 23 est un gros gêneur, et il ne sera pas facile de lui passer par dessus le corps.

Le retour des missionnaires ne fut pas triomphal, malgré la déclaration pompeuse d'un délégué de l'Algérie, bien connu par ses gasconnades, disant qu'à l'avenir et avec les cépages américains le vignoble donnerait une production de 100 à 120 hectolitres à l'hectare à partir de la 2^{me} feuille, et il ajoutait j'ai des « envies folles » d'arracher mon vignoble pour planter en Américains. Tu n'es plus à la hauteur mon cher Tartarin !...

Bref deux rapports furent rédigés, l'un surtout méritait des éloges à son auteur par sa manière de voir, malheureusement celui d'à côté profita aussi de cette appréciation alors qu'il

était aussi indigeste, aussi sec et aussi mal conçu que pourrait le faire le premier venu sans connaître quoi que ce soit de la question. Il y a certainement des « soiristes » qui font mieux le compte rendu d'une pièce qu'ils n'ont pas vue, que la délégation de l'Algérie n'a fait son rapport sur la reconstitution des vignobles.

Vous croyez peut-être que je m'amuse, attendez et je vous prie de croire que vous ne perdrez rien pour attendre ; dès le vote de l'impression des deux rapports et le jour où ils sortiront de l'imprimerie pour être distribués au public, ce sera à se torturer.

On peut les pressurer, ces rapports, dans tous les sens, il n'en sortira pas une idée, pas un renseignement qui ne soit déjà connu, archiconnu et le résultat le plus clair c'est un voyage à l'œil pour les délégués aux frais des viticulteurs tunisiens.

Voilà pourquoi quelques viticulteurs payent la taxe et beaucoup d'autres refusent de la payer.

Tout cela n'arriverait pas si on avait placé à la tête du Syndicat un homme énergique et ayant rendu quelques services à la Tunisie.

CARIGNAN.

Tirailleurs algériens et tunisiens

M. Chautemps, ancien ministre des colonies, vient de déposer le rapport qu'il a rédigé, au nom de la Commission de l'armée, sur la proposition de la loi dont il est l'auteur, tendant à la création d'une réserve de tirailleurs algériens et tunisiens. Cette question fut posée pour la première fois, dès 1892, dans une brochure fort intéressante, dont l'auteur M. Selagnai, aujourd'hui capitaine au 39^e régiment d'infanterie, avait été lieutenant de turcos.

Voici comment l'auteur de la proposition en prévoit l'exécution.

« Au lieu de réintégrer les ex-tirailleurs dans leurs anciens corps, il serait préférable de créer des régiments de réserve, exclusivement destinés à la défense locale de la colonie, ces régiments seront rattachés aux quatre régiments actuels de turcos, lesquels recevront un cadre complémentaire.

« Nous nous adresserons à tous les indigènes valides, en obligeant ceux qui n'auraient pas été tirailleurs, ni spahis, à faire, dès le temps de paix dans un corps actif, un stage d'instruction de trois mois.

« Nous donnerons à chaque réserviste, la première année une prime d'engagement de 100 francs, qu'il touchera au moment même de l'engagement ; et, les années suivantes, une allocation annuelle de 50 francs, qui sera portée à 75 francs pour les caporaux et à 100 francs pour les sous-officiers.

« Quinze années de service dans la réserve donneront droit à une pension de retraite de 36 francs.

« Cette pension sera également accordée à tout indigène qui joindra trois années de service dans la réserve à un minimum de douze ans de service dans l'armée active.

« En cas de mobilisation, chaque réserviste touchera, dès son arrivée au corps et à titre d'entrée en campagne, une deuxième allocation annuelle (50 francs pour les hommes, 75 francs pour les caporaux et 100 francs pour les sergents). »

Le ministre de la guerre s'est déclaré favorable au principe de la proposition de loi et n'a demandé que des modifications de détail.

Les dépenses qui résulteraient, en 1900, de l'adjonction à chacun des quatre régiments actuels de turcos d'une force équivalente à un bataillon, s'élèveront à 264.000 francs.

« Il n'y aurait évidemment à prévoir des dépenses nouvelles en cadres que dans l'hypothèse de créations d'unités nouvelles, d'unités bis, hypothèse qui est l'objet des préfé-

rences de la Commission de l'armée Ces dépenses, toutefois, ne pourront s'élever bien haut, si l'on considère que le commandement des bataillons de réserve peut-être confié à des capitaines adjudant-majors du régiment actif, et si l'on se souvient du nombre considérable de capitaines actuellement occupés dans des bureaux de recrutement à des besognes de sous-officiers.

« Nous n'risquons donc pas d'être taxés d'imprévoyance en proposant à la Chambre de voter un crédit de 500.000 francs, et en demandant au Ministre de la Guerre de faire toutes diligences auprès du Sénat afin qu'une force équivalente à celle d'un bataillon de 800 hommes soit adjointe, dès 1900, à chacun de nos quatre régiments de tirailleurs. »

INFORMATIONS

Le sieur Pascal, dont nous annonçons la semaine dernière la comparution en police correctionnelle, comme appellant d'un jugement de défaut, ayant désintéressé la partie plaignante a été purement et simplement relevé de la première condamnation.

L'affaire Servier-Lebrun, de Mateur, est venue mardi devant le tribunal correctionnel.

L'attitude profondément navrée de M. Lebrun a vivement impressionné l'assistance et l'on a bien senti que l'on se trouvait en présence de faits causés par une fatalité inéluctable.

Le tribunal, après s'être retiré dans la salle de délibérations, a rendu un jugement condamnant M. Lebrun à six mois de prison, avec application de la loi Bérenger.

Le même jugement a attribué à la partie civile une somme de 7.000 francs à titre de dommages et intérêts, savoir : 3.000 francs à M^{me} veuve Servier et 2.000 francs à chacun de ses fils.

Ce n'est pas une usine de superphosphate que l'on est en train de construire à Sidi-Fatallah, mais une usine à tannin de feuilles de lentisque pour le compte de MM. Calo, Smadja et Cie, les hardis industriels.

Nous leur souhaitons bonne chance.

Chronique locale et régionale

A un colon « indépendant »

Nous avons reçu, le 4 courant, avec un article concernant M. Millet, une lettre anonyme d'un colon indépendant, nous priant instamment de publier le dit article.

Nous avons jeté l'un et l'autre au panier.

Cette prière d'insérer vient de nous être renouvelée par une deuxième lettre anonyme en date du 9 courant.

Nous faisons connaître à notre correspondant que les colonnes de la *Petite Tunisie* ne sont ouvertes qu'à ceux qui ont le courage de leurs opinions et de signer leurs articles.

Dans certaines circonstances particulières sur la demande de l'auteur de l'article nous ne le faisons pas suivre de sa signature mais au moins nous savons à qui nous avons affaire et tel n'est pas le cas aujourd'hui.

Quand on est froussard on supporte son mal en patience et l'on ne dit mot.

Souk-El-Arba

Malgré tout notre désir d'accueillir la prose de nos correspondants, les faits qu'on nous signale de cette localité sont trop graves pour que nous puissions les reproduire.

A propos du passage de M. Millet à Souk-El-Arba, il nous revient que le personnel administratif seul assistait à la réception *enthousiaste* — et pour cause — qui a été faite à notre ministre.

Voilà comment on travestit la vérité pour faire croire au pouvoir central que la Colonie n'est pas en désaccord avec le résident général.

Au Jockey-Club
A. LÉON, TAILLEUR DIPLOMÉ
4, rue d'Italie, TUNIS
Tailleur pour Dames et Messieurs.

Ferryville

De grands préparatifs sont faits pour célébrer avec éclat la fête nationale.

Le comité s'est surpassé pour que le souvenir de la fête nationale du 14 juillet reste longtemps gravé dans la mémoire des habitants de Ferryville et des nombreux étrangers qui seront ce jour-là à Ferryville.

L'ABSINTHE OXYGÉNÉE CUSENIER est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé.

Dr Ph. Bernard.

Spectacles et Concerts

CASINO D'HAMMAM-EL-LIF

Le Casino d'Hammam-El-Lif, malgré les nombreux départs de nos compatriotes pour France continue à réunir chaque soir une société d'élite qui après avoir apprécié le menu du restaurant va terminer sa soirée au Casino.

Les sacrifices que s'impose la Direction de notre premier établissement balnéaire sont une des principales causes du succès toujours croissant qui le distingue des autres établissements de la région.

Pour faciliter au public un séjour plus prolongé de ses soirées, M. Curel s'est définitivement entendu avec la Compagnie du B.G. pour que tous les dimanches, jeudis et samedis le dernier train parte d'Hammam-El-Lif à minuit trente.

Les nombreuses attractions qui composent la deuxième partie du concert sont exécutées par des artistes de talent que l'on ne se lasse pas d'entendre, tant leur répertoire est attrayant aussi récoltent-ils tous les soirs les bravos unanimes de tous les spectateurs.

Robert Négrel et Stiény sont exceptionnels dans leurs genres ; les Jombrann's, que l'on rappelle sans cesse, nous ont révélé leur origine dans la séance de *spiritisme marseillais* qu'ils ont donné dimanche soir.

Mme de Rosenstel, la fine diseuse, qui était annoncée depuis quelques jours s'est fait hautement apprécier depuis son arrivée, la réclame qui l'avait précédée n'a donc trompé personne.

Demain samedi, à l'occasion du 14 juillet, il y aura matinée et soirée de gala au Casino.

M. Curel réserve pour ce jour-là des surprises à sa nombreuse et assidue clientèle.

Comme la terrasse de l'hôtel est généralement envahie par les gourmets, il est urgent de retenir sa table si l'on ne veut pas être exposé à dîner dans le hall intérieur.

La meilleure fine Champagne
Courvoisier-Curtier
La demander dans tous les cafés et brasseries.

AMER LICARI. — Exiger la véritable marque et refuser tout produit similaire donné comme tel.

HUNYADI JANOS
La meilleure eau purgative naturelle

RADES-PLAGE
ÉTABLISSEMENT DE BAINS
CAFÉ-RESTAURANT

Les personnes qui désirent emporter leurs provisions trouveront des tables et des chaises, du vin et de la glace à leur disposition, à des prix modérés. Le tramway porte de la gare à la plage pour 10 centimes.

MALLES, VALISES, ETC., AU "MAGASIN GÉNÉRAL"

Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier

PREMIERE MARQUE DU MONDE

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et Cie
PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

Grande Clinique Ophthalmique de la Régence

Maison de santé, pour les **Maladies des yeux**, du Dr CUENOD, rue Zarkoun, n° 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, lundis et vendredis.

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte
22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

VERMOUTH D'OLIN

DOLIN — Chambéry

Seul représentant pour la Tunisie
L. SOLET, 16, avenue de Carthage, TUNIS

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Service à la carte et à prix fixe
Salons pour Familles
Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits
MÉDAILLE OR ET ARGENT

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

Demandez dans tous les Établissements

l'absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

Quinquina VINCENT

(Marque déposée)

Vente des vins de Carthage

Gros et détail
Expéditions par caisses et par fûts dans tous les pays
On expédie par colis-postaux dans toute la France du Vin Muscat de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins 7, rue du Soudan, près de la Gare française — TUNIS

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **Coaltar saponiné Le Beuf** pour assainir la bouche en tuer les microbes que s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une incoécité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons
Dépôt : Pharmacie NÉE

PLUS DE MILLE APPROBATIONS

Éminents Professeurs et Praticiens en Médecine

HUNYADI JANOS

EAU PURGATIVE NATURELLE

Réputation Universelle

Le type le plus parfait et le plus répandu des purgatifs salins
Action sûre, prompt et douce

AVIS IMPORTANT : EXIGER L'ÉTIQUETTE PORTANT LE NOM

« Andreas Saxlehner »

Source Guber

L'Eau la plus efficace ferrugineuse arsenicale contre la pauvreté du sang, les maladies des femmes, des nerfs et de la peau etc, se trouve dans tous les dépôts d'eaux minérales et chez tous les pharmaciens ou droguistes

POUDRE DE RIZ

ADHÉRENTE, INVISIBLE
PARFUM EXQUIS

LA MADONE

VENTE EN GROS :

HUBERT, Parfumeur, à BORDEAUX

DÉPÔT dans toutes les bonnes Parfumeries, à PARIS, 26, Rue d'Enghien.

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. Avige à Tunis.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE
10, Rue Annibal, 10

Le gérant : EM. LACROIX

VINS ET COMESTIBLES

GROS M^{me} V^{me} MARRILLIÉ DÉTAIL

TUNIS — 10, Rue d'Italie, 10 — TUNIS

Vin rouge à la bouteille à 0/30 le litre. Livraison à domicile par panier de 12 Comestibles Fins. Vins fins, Champagne, Liqueurs de marque, etc.

1900 Voyage à l'exposition 1900

VALISES

Articles de voyage



VALISES

Articles de voyage

MALLES MALLES MALLES

En tous genres et toutes les grandeurs

E. FAURE & Cie

TUNIS — 14 rue d'Italie, 14 — TUNIS

Grande Brasserie du Phénix

TUNIS — rues Amilcar et Annibal — TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE

Salle de restaurant au premier

SALON — JARDIN

Bière brune et blonde supérieure

EXPÉDITIONS DANS L'INTÉRIEUR

en fûts, bouteillés et bocks

F. MACHERET, propriétaire

Maison renommée pour la qualité de la bière

GRAND HALL DE BILLARDS



A. SEGUIN

BORDEAUX

Membre du Jury

Hors Concours

Exposition Internationale

BORDEAUX

1895



TEINTURE INSTANTANÉE D'RICARD'S

RECOLORER à la minute les CHEVEUX et la BARBE

Procédé perfectionné pour recolorer à la minute les cheveux et la barbe

Vente dans toutes les bonnes PARFUMERIES PHARMACIES et DROGUERIES.



Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVIGE, place du Tribunal TUNIS

Taverne Alsacienne

TUNIS - AU PORT - TUNIS Etablissement nouveau de tout premier ordre

Pierre DURAND, propriétaire

M. Durand a l'honneur d'informer MM. les voyageurs qu'avant de prendre le paquebot ils trouveront dans son établissement déjeuner ou dîner au prix modéré de 2 francs, vin compris. Service irréprochable.

Service à chaque repas : hors d'œuvre ou potage, quatre plats. Frommage et deux desserts.

On prend des pensionnaires. - Consommations de marque

PHARMACIE LYONNAISE

TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS ROSSET-BRESSAND, pharmacien VIN TONIQUE DES SUFFÊTES a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES DES SUFFÊTES

Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excoés, inflammations de la bouche.

Eaux minérales purgatives, gros et détail Lotion végétale pour la conservation de la chevelure

Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour de courrier.

Débit : 35 millions de Bouteilles EAUX MINÉRALES NATURELLES DE GOUZAN MÉDAILLE D'OR SOURCE BERTRAND

L'analyse bactériologique démontre que la source Bertrand ne contient aucun microbe. Elle se conserve indéfiniment inaltérable. Dépôt pour la Tunisie : Léon Solot, 16, avenue de Carthage; Vente au détail : M. Viguié, négociant en vins à la Marine; Mme Marillié, rue d'Italie.

BOULANGERIE MÉRIDIIONALE PATISSERIE-CONFISERIE 48, Rue Al-Djazira. - TUNIS C. FÉBRIER SPÉCIALITE DE PAIN DIOGÈNE LIVRAISON A DOMICILE

SYNDICAT DES GLACIÈRES DE TUNIS

Glace fabriquée avec la seule eau de Zaghuan A 8 FRANCS LES 100 KILOS DÉPÔTS : rues des Glacières, 24 bis ; d'Italie, 13 ; d'Espagne ; 18, Al-Djazira, 42 et place Bab-Carthagène. Pour les expéditions, s'adresser à M. V. DISEGNI, rue d'Italie, 12, Tunis

Demandez partout LE KINA-BELLOT ABSINTHE ET AMER CONILH BELLOT, Distillateur à VICHY

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION H. BOURREL

entrepositaire Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et Co, de Cruas, bassin du Teil (Ardèche). Chaux éminemment hydraulique, ciment Portland Grapper Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS.

M. LOUIS FOUBERT Courtier Maritime et Commercial TUNIS - 14, Rue Es-Sadikia, 14 - TUNIS CAMIONNAGE - FORMALITÉ EN DOUANE

Aux Armes de Saint-Etienne 23, rue Al-Djazira - TUNIS C. BOURY, Armurier

BUFFET HOTEL DE LA GARE A. DEPOUZIER propriétaire ÉTABLISSEMENT DE 1er ORDRE

VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE MME HOLMIÈRE

MAISON PAONESSA, ARTIFICIER TUNIS - 22, Avenue de la Marine, 22, - TUNIS

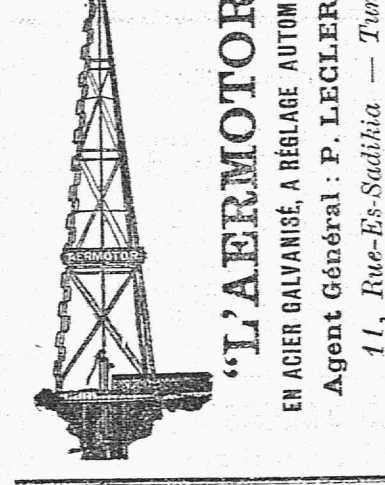
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES Entreprise générale de Fêtes publiques et privées VENTE ET LOCATION D'ILLUMINATIONS ET DE DÉCORATIONS - DRAPEAUX ET TENTURES DE TOUTES NATIONALITÉS

Compagnie Algérienne SOCIÉTÉ ANONYME

Cap. 15.000.000 entièrement versés Comptoir de Tunis Avenue de France

Escompte - recouvrements - avances sur titres et marchandises - chèques et lettres de crédit sur tous pays - encaissements de coupons - ventes et achats sur garde titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 - Bons de caisse - bons trois ans et deux ans, 3 0/0 - bons à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0 - bons à cinq ans, 4 0/0.



TRANSIT & CAMIONNAGE COMBALUZIER & FARINE

SAINT GERMAIN-LES-BAINS Entre Radès et Hammam-El-Lif

A VENDRE dans le quartier arabe JOLIE MAISON, entièrement remise à neuf

J. CHEVALIER TUNIS - 26, Rue Es-Sadikia, 26 - TUNIS

MAISON MODÈLE Avenue de France et rue de Bône, Tunis Succursale à Bizerte

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE TUNIS. - 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, - TUNIS

BANQUE DE TUNISIE SOCIÉTÉ ANONYME - Capital 8.000.000

Pasteurisation des Vins APPAREIL BOURDIL de Narbonne

AGENCE PAYAN TUNIS - Rue Es-Sadikia 12, Transit international. Service de groupage et réexpéditions pour tous pays.

Droguerie-Herboristerie M. CAMISON 8, rue d'Allemagne, 8 TUNIS

BOIS DE CHAUFFAGE Charbon de bois, houille et briquettes

SAINT GERMAIN-LES-BAINS Entre Radès et Hammam-El-Lif

A VENDRE dans le quartier arabe JOLIE MAISON, entièrement remise à neuf

J. CHEVALIER TUNIS - 26, Rue Es-Sadikia, 26 - TUNIS

MAISON MODÈLE Avenue de France et rue de Bône, Tunis Succursale à Bizerte

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE TUNIS. - 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, - TUNIS

COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE DE NAVIGATION Siège social, 7, rue de la République, Marseille

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie Société anonyme. Capital : 30 millions Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia

COMPAGNIE DES BATEAUX A VAPEUR DU NORD SIEGE SOCIAL : place des Nations, à DUNKERQUE

CIE DE NAVIGATION MIXTE CIE TOUCHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis

PAPIERS PEINTS, VITRAUX La maison R. MARTIN, 17, rue de Portugal, à l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de papiers peints nouveaux dessins.

Table with shipping schedules for Compagnie Générale Transatlantique, listing destinations like Marseille, Bizerte, Sfax, and dates.

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES Peintures et Fournitures pour Machines

VINS DU HAUT-MORNAG de la propriété de MM. MORET ET BOUSSAND

Domaine de Potinville P. POTIN, propriétaire CHAUX hydraulique ET CEMENTS

Comptoir National d'Escompte de Paris Société anonyme au capital de 100 millions de fr. entièrement versés